



VILLE DE TOURVES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JANVIER 2026

**Date de la convocation** Le 21 Janvier 2026  
**Conseillers municipaux en exercice** 28

**Présents** : ALLISIO Michel - BOYER Kévin - CAMPERO Gilbert - CANOLLE Claire - CERTAIN Patricia - CONSTANS Jean-Michel - CORTESE Régis - CRABETT Josiane - DOL Jérôme - FIRMIN Myriam - GALIZZI Josiane - GIRAUDO Catherine - HERMAND Rose-Marie - LAFFARGUE Perrine - OLIVE Fabien - PAONE Fabienne - QUICKE Pierre - ROUX Daniel - TOUCHE Colette

**Délégations de votes** : COMBET Jean-Pierre à PAONE Fabienne - MIONNET Sabine à CRABETT Josiane - RECOUS Jacques à BOYER Kévin

**Absents** : BOTTA William - DEMIT Sébastien - DONGAR Max - GIRELLO Nathalie - LAMANA Florian - LAURES Mireille

Madame Claire CANOLLE a été élue secrétaire de séance.

Effectif théorique légal de l'Assemblée	29
Conseillers présents au moment du vote	19
Absents	6
Procurations	3
Votants	22
« POUR »	22
« CONTRE »	0
« ABSTENTION »	0

---

### DELIBERATION N° 009/2026

**OBJET** Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2025

**RAPPORTEUR** Jean-Michel CONSTANS

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2025, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2025 sont présentées dans le tableau joint en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2241-1 ;

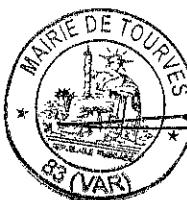
Considérant qu'il est fait obligation aux communes de plus de 3 500 ~~habitants de dresser un~~ ~~bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte administratif~~ ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,**

- **ADOPTE** le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2025.

Le Maire,



Jean-Michel CONSTANS

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que, conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 ; 83 041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Tourves. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »

Acte rendu exécutoire après transmission

En préfecture le 29-01-2026

et publication du 29-01-2026